



FR

Cette action est financée par l'Union européenne

**ANNEXE 2**

de la décision de la Commission modifiant la décision de la Commission C(2018)4415 du 05.07.2018 relative au programme d'action annuel 2018 en faveur du Cameroun à financer sur le 11<sup>e</sup> Fonds européen de développement.

**Document relatif à l'action intitulée «Dispositif d'appui à la compétitivité du Cameroun (DACC)»**

1) *Le point 6 « Modalité(s) d'aide et modalité(s) de mise en œuvre » du tableau page 1 est remplacé par le texte ci-après :*

<b>6. Modalité(s) d'aide et modalité(s) de mise en œuvre</b>	Gestion directe – évaluation et audit, et communication/visibilité Gestion indirecte avec la République du Cameroun Gestion indirecte avec la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) La plateforme de financement mixte régionale sera mise en œuvre en gestion indirecte par les entités reprises dans l'appendice No2 de ce document d'action, en accord avec les procédures d'attribution prévues par la plateforme de financement mixte régional
--	--

2) *Le point 9 « Marqueurs internes » est ajouté à la fin du tableau page 1 comme suit :*

<b>9. Marqueurs internes</b>	Objectifs stratégiques	Non ciblé	Objectif significatif	Objectif principal
	Digitalisation	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Migration	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réponse au COVID-19	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X

**RESUME**

3) *Les paragraphes suivants sont ajoutés à la fin du texte*

« Une action sera mise en place afin de contribuer à l'amélioration des conditions de financement pour les PME, en réponse aux besoins existants et aux contraintes induites par la

pandémie de la COVID-19. Cette action pourra être mise en œuvre à travers une convention de contribution avec la Banque européenne d'investissement (BEI), dans le cadre de la réponse Team Europe à la crise de la COVID-19. Cette opportunité de blending permettra de démultiplier l'impact du DACC grâce aux ressources combinées de l'UE et de la BEI en facilitant l'accès ou la réorganisation du crédit des PME.

Par ailleurs, un mécanisme de financement innovant (par exemple fonds de prêts d'honneur ou avances remboursables) viendra compléter le dispositif d'appui financier et technique aux PME. Ce mécanisme pourra être mis en œuvre par le pays partenaire en synergie et coordination avec les initiatives similaires déjà financées par les partenaires techniques et financiers, tels que le programme TRANSFAGRI financé par l'Agence française de développement. Le Maître d'ouvrage aura la charge d'assurer la complémentarité entre ce financement et celui des partenaires. »

## **1. CONTEXTE**

### ***1.1 Contexte national et sectoriel***

*4) Le paragraphe suivant est ajouté au début du texte comme suit*

« Conformément au Programme d'action annuel, la réponse de l'UE aux effets de la crise COVID-19 appelle à une adaptation des programmes de l'UE existants. »

*5) Les paragraphes suivants sont insérés entre les paragraphes 3 et 4 comme suit :*

« Concernant les effets de la pandémie de COVID-19 au Cameroun, ceux-ci sont perceptibles dans plusieurs secteurs sur le plan externe et interne. Au niveau du commerce international, on observe un recul de la demande mondiale particulièrement des principaux partenaires économiques du pays tels que la Chine, l'Italie, la France et l'Union européenne. Le caractère extraverti de l'économie camerounaise la rend vulnérable face aux perturbations extérieures dont celles dues à la crise du COVID-19.

On commence également à observer les effets négatifs de la pandémie actuelle en termes d'emploi, d'aggravation de la pauvreté et d'exacerbation des inégalités. Ceci est dû notamment aux perturbations des chaînes d'approvisionnement qui provoquent des cessations d'activités des entreprises en rupture de matières premières avec pour corollaire des pertes d'emplois. La baisse de la demande intérieure vient également fragiliser les entreprises. »

*6) Le texte du paragraphe 4 est remplacé par le texte suivant :*

« Dans ce sens, les perspectives d'évolution économique du pays passent par l'adaptation à la nouvelle situation économique même au niveau global, l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale en s'appuyant sur l'investissement privé, une diversification plus stratégique et approfondie de l'économie, le développement de chaînes de valeurs, la transformation en valeur ajoutée et un renforcement des capacités institutionnelles et des opérateurs économiques. »

### 1.1.1 *Évaluation de la politique publique et cadre stratégique de l'UE*

*Cette partie reste inchangée.*

### 1.1.2 *Analyse des parties prenantes*

*Cette partie reste inchangée.*

### 1.1.3 *Domaines d'appui prioritaires/analyse des problèmes*

*Cette partie reste inchangée.*

## 2. RISQUES ET HYPOTHESES

7) *Le risque suivante est ajouté au tableau :*

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
À cause du COVID-19, tensions sur le marché du crédit, ne permettant pas de financer les investissements nécessaires des entreprises pour l'amélioration de leur compétitivité	Moyen	Mise à disposition de facilités de financement auprès des banques commerciales afin de bonifier les conditions de prêts pour les PME

## 3. ENSEIGNEMENTS TIRES, COMPLEMENTARITE ET QUESTIONS TRANSVERSALES

### 3.1 Enseignements tirés

*Cette partie reste inchangée.*

### 3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs

8) *Les paragraphes suivants sont ajoutés à la fin du texte comme suit :*

« Afin d'apporter une réponse européenne coordonnée, dans le cadre de l'approche « Team Europe, à la crise liée à la pandémie, des synergies sont recherchées entre ce programme et les opérations suivantes:

- *Boosting Access to Finance programme (Banque européenne d'investissement)*
- *COVID-19 response for corporates in partner countries (Banque européenne d'investissement)*
- *Projet d'appui à la valorisation et à la transformation des produits agricoles et agroalimentaires - TRANSFAGRI (AFD)*

Dans le cadre de la réponse de la communauté internationale, une coordination étroite sera assurée entre l'UE et les entités suivantes, en plus de la coordination plus générale établie avec le bureau du représentant(e) des Nations Unies et avec l'OMS dans le cadre sanitaire:

- *Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)*
- *L'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI)*
- *La Convention des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED) »*

### 3.3 Questions transversales

*Cette partie reste inchangée.*

## 4. DESCRIPTION DE L'ACTION

### 4.1 Objectifs/résultats et options

9) *Le texte suivant est ajouté à la fin du premier paragraphe :*

« En outre, ce programme contribue à apporter une réponse européenne coordonnée, dans le cadre de l'approche « Team Europe », à la crise socio-économique résultant de la pandémie COVID-19. »

### Composante 1 Appui aux entreprises

10) *Le texte suivant est ajouté à la fin du premier paragraphe :*

« Il vise également à compléter l'arsenal technique par un accès facilité au financement pour les startups, les petites et les moyennes entreprises. Cet accès facilité est prévu via un partenariat avec la Banque européenne d'investissement sous la forme de convention de contribution avec une composante de *blending*, ce qui permettra de faire effet levier et de mettre à disposition des bénéficiaires des crédits aux conditions bonifiées. Par ailleurs, un système de financement innovant (par exemple fonds de prêts d'honneur ou avances remboursables) sera mis en œuvre par le maître d'ouvrage en étroite synergie avec les mécanismes similaires déjà financés par d'autres partenaires techniques et financiers tels que le programme TRANSFAGRI financé par l'AFD. »

### 4.2 Principales activités

#### Composante 1 : Appui aux entreprises et aux organisations intermédiaires

11) *Le texte du point Activité 1.4 est remplacé par le texte ci-après :*

« Activité 1.4: Mise en œuvre de mécanismes de financements innovants pour répondre aux besoins des très petites, petites et moyennes entreprises ainsi que des entrepreneurs et de leurs startups, en se concentrant sur les entreprises les plus affectées par l'impact économique du COVID-19; »

12) *Le point Activité 1.6 est ajouté au texte comme ci-après :*

« Activité 1.6 : Amélioration des conditions de financement pour les PME en réponse aux contraintes induites par la crise du COVID-19. »

### 4.3 Logique d'intervention

13) *Le texte ci-après est inséré entre le 6<sup>e</sup> et le 7<sup>e</sup> paragraphe :*

« En complément des appuis techniques, l'appui pour l'amélioration de l'accès au financement pour les PME via la signature d'un contrat de *blending* prévu avec l'une des

entités financières mentionnées à l'appendice 2 au présent document d'action et le mécanisme de financement innovant viendront compléter la panoplie d'appuis techniques. En effet, le constat a été fait à de nombreuses reprises que les appuis techniques sont importants mais pas suffisants si non accompagnés de modalités financières susceptibles de venir appuyer la mise en œuvre. C'est la raison pour laquelle ces deux modalités de financement innovants sont fondamentales pour assurer l'impact du DACC. »

## **5. MISE EN ŒUVRE**

### **5.1 Convention de financement**

*Cette partie reste inchangée.*

### **5.2 Période indicative de mise en œuvre**

*14) Le premier paragraphe est remplacé par le texte ci-après :*

« La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4.2 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de 66 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement. »

### **5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire**

*Cette partie reste inchangée.*

### **5.4. Modalités de mise en œuvre**

#### *5.4.1. Gestion indirecte avec une organisation internationale*

*Cette partie reste inchangée.*

#### *5.4.2. Gestion indirecte avec le pays partenaire*

*15) Le premier paragraphe est remplacé par le texte ci-après :*

« Une partie de la présente action ayant pour objectif l'assistance technique long terme et l'expertise court terme appelées à constituer l'unité de gestion (UG), ainsi que le mécanisme de financement innovant correspondant à l'activité 1.4, peuvent être mis en œuvre en gestion indirecte avec la République du Cameroun conformément à l'article 58, paragraphe 1, point c), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE) 2015/323 conformément aux modalités suivantes: »

*16) Le point 5.4.3 est ajouté comme ci-après :*

#### *5.4.3. « Contribution à la plateforme d'investissement pour l'Afrique.*

Une partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec les entités appelées institutions financières chef de file (« *Lead Financial Institutions* ») indiquées dans l'appendice du présent document d'action. Cette mise en œuvre implique la signature d'une convention de contribution concernant l'activité 1.6 « Amélioration des conditions de financement pour les PME en réponse aux contraintes induites par la crise du COVID-19 ». Les sommes mobilisées par l'entité seront utilisées pour octroyer des prêts à des banques commerciales et leur permettre ainsi de répondre aux besoins de financement des petites et moyennes entreprises dans le cadre de la crise liée au COVID-19. L'entité envisagée a été sélectionnée sur la base des critères suivants : Entité européenne spécialisée dans le

financement et l'investissement, présente au Cameroun, et qui dispose d'une capacité financière importante à même d'utiliser la subvention de la Commission européenne pour faire effet levier et mobiliser des financements additionnels. »

## 5.5. Champ d'application de l'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

*Cette partie reste inchangée.*

## 5.6 Budget indicatif

17) Le tableau pour le budget indicatif est remplacé par le tableau suivant :

«

<b>Catégories</b>	<b>EU Contribution (EUR)</b>	<b>Total (EUR)</b>
5.4.1 Gestion indirecte avec CNUCED – Activités d'extension de l'enregistrement en ligne des entreprises	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>
5.4.2 Gestion indirecte avec la République du Cameroun (montants indicatifs)	<b>5 002 450</b>	<b>5 002 450</b>
Mise en place de l'unité de gestion du dispositif (UGD) et de l'assistance technique long terme (LT) et court terme (CET) pour la mise en œuvre des activités des 3 composantes.	4 502 450	4 502 450
<i>Composante 1 - Appui aux entreprises</i>		
<i>Composante 2 - Climat des affaires</i>		
<i>Composante 3 - Normalisation et efficacité énergétique</i>		
Mise en place d'un mécanisme de financement innovant	500 000	500 000
5.4.3 Gestion indirecte via la contribution à la plateforme d'investissement pour l'Afrique	<b>3 800 000</b>	<b>3 800 000</b>
Évaluation (voir section 5.9)	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>
Audit (voir section 5.10 / Vérification des dépenses)		
Communication/visibilité (voir section 5.11)	<b>397 550</b>	<b>397 550</b>
Imprévus	<b>100 000</b>	<b>100 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>

»

## **5.7. Structure organisationnelle et responsabilités**

*18) Le texte à partir du 2<sup>e</sup> paragraphe est remplacé par le texte ci-après :*

« Le niveau stratégique sera assuré par le comité de pilotage (COPIL). La composition du COPIL sera paritaire secteur public/secteur privé. Il sera co-présidé par:

- Le MINEPAT ;
- Un représentant du secteur privé (GICAM et ECAM alterneront par session).

Les structures suivantes seront également représentées au COPIL: Primature, MINPMEESA, MINMIDT, MINEE, MINCOMMERCE, GFAC, APECCAM, ANEMCAM, CCIMA, GICAM ou ECAM selon qui co-préside la session, CWBLA ;

Le nombre maximal de membres et leur désignation interviendra au démarrage du programme, de commun accord entre le MINEPAT et l'UE. Le secrétariat du COPIL est assuré par l'UG. Pour les approbations mentionnées sous point trois et quatre un accord de l'UE est également requis.

Le COPIL se réunira deux fois par an et aura notamment les fonctions suivantes:

- Donner son avis et faire des recommandations sur les orientations stratégiques,
- Veiller à la cohérence des actions avec les politiques nationales et d'autres programmes,
- Approuver le plan opérationnel global (POG) et les plans opérationnels annuels (POA),
- Donner l'avis sur les rapports d'exécution du programme,
- Assurer les arbitrages nécessaires et proposer des réorientations du dispositif,
- Veiller à la capitalisation et pérennisation des acquis du dispositif (contenus et approche).

Un Comité de suivi opérationnel (CSO) est aussi prévu et se réunira selon les besoins. Il est constitué des structures suivantes : MINEPAT (assure la coordination), GICAM, ECAM, CWBLA, CAON-FED (observateur), Délégation de l'Union européenne (observateur), et la régie du DACC (observateur et secrétariat). Il aidera à (i) assurer le suivi opérationnel de l'exécution des activités planifiées, (ii) aider à formuler des solutions concrètes aux problèmes rencontrés dans la mise en œuvre ; (iii) évaluer l'atteinte des résultats ; et (iv) assurer le suivi des recommandations du COPIL. Il prendra des décisions opérationnelles immédiatement applicables dans les limites des prérogatives fixées par le COPIL à qui un compte rendu sera fait lors de ses sessions. Les frais de fonctionnement des instances de gouvernance du DACC sont supportés par les fonds de contrepartie de la République du Cameroun.

Dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution du budget et pour sauvegarder les intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux organes de gouvernance susmentionnés, mis en place pour régir la mise en œuvre de l'action. »

## **5.8. Suivi des résultats et rapports**

*19) Le texte du 1er paragraphe est remplacé par le texte ci-après :*

« Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités de l'UG et du partenaire en charge de la mise en œuvre. »

## **5.9. Évaluation**

*Cette partie reste inchangée.*

## **5.10. Audit**

*Cette partie reste inchangée.*

## **5.11. Communication et visibilité**

20) *Le texte du dernier paragraphe est remplacé par le texte ci-après :*

« À titre indicatif, un marché de services sur la communication et visibilité globale du projet sera conclu pendant le 1<sup>er</sup> trimestre 2021. À titre indicatif également, dans le cadre des initiatives Team Europe liées à la réponse à la crise COVID-19, la commission pourra attribuer des subventions et/ou établir des contrats de services ou de fournitures afin d'augmenter la visibilité de ses actions tout en appuyant des réponses innovantes à la crise. »

## **6. CONDITIONS PREALABLES**

S.O.

### **APPENDICE – MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE**

*Cette partie reste inchangée.*

21) *L'appendice 2 est ajoutée au texte comme ci-après :*

«

### **APPENDICE 2 – LISTE INDICATIVE DES PROJETS DE FINANCEMENT :**

## APPENDIX – List of Eligible Financial Institutions

Eligible financial institutions to submit blending proposals to the Africa Investment Platform for the implementation of activities under the proposed action are entities, which are pillar-assessed for indirect management, including:

Acronym of Legal Entity	Legal Entity (sub-entities covered (if any) via hyperlink)
AfDB	African Development Bank
EIB	European Investment Bank
IFAD	International Fund for Agricultural Development
NEFCO	Nordic Environment Finance Corporation
WBG	World Bank Group (IBRD, IDA, IFC, MIGA, ICSID)

Acronym	National Agency, Country
AECID	Agencia española de cooperación internacional al desarrollo, Spain
AFD	Agence française de développement, France
BIO	Belgian Investment Company for Developing Countries
CDP	Cassa depositi e prestiti S.p.A., Italy
COFIDES	Compañía española de financiación del desarrollo, Spain
DEG	Deutsche Investitions- und Entwicklungsgesellschaft mbH, Germany
FMO	Nederlandse Financierings-Maatschappij voor Ontwikkelingslanden, Netherlands
FINNFUND	Finnish Fund for Industrial Cooperation Ltd
IFU	Investeringsfonden for Udviklingslande, Denmark
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau, Germany
PROPARCO	Groupe agence française de développement, France
RVO	Rijksdienst voor Ondernemend Nederland (Netherlands Enterprise Agency), Netherlands
SIMEST	Società Italiana per le Imprese all'Estero, Italy

»